
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate (no 2023-013)

Projet de réaménagement de la cellule no 6 au centre de traitement de Stablex La Ville de Blainville participera aux audiences du BAPE

Blainville, le 1^{er} mai 2023 – La Ville de Blainville participera aux audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet de réaménagement de la cellule no 6 au centre de traitement Stablex qui débiteront le 9 mai prochain. En plus de participer à la première partie des audiences en offrant son expertise pour les aspects relevant de la juridiction municipale, la Ville entend déposer un mémoire pour faire entendre ses préoccupations entourant la qualité de vie des citoyens et la protection de l'environnement.

« Notre priorité c'est de préserver la qualité de vie des Blainvillois et les milieux à forte valeur écologique. Nous allons apporter notre éclairage pour que le BAPE tienne compte de nos priorités dans son évaluation », a déclaré la mairesse de Blainville, madame Liza Poulin.

Rappel contextuel

Rappelons que l'entreprise Stablex dispose d'une entente avec le gouvernement du Québec pour la création d'une 6^e cellule sur le territoire de Blainville. L'emplacement autorisé de la cellule no 6 est situé à proximité du développement résidentiel du Sentier du Maréchal, alors que le réaménagement prévoit une implantation sur l'ancien dépôt de munitions du Plan Bouchard.